

## **Le télétravail, en ce moment : un privilège, et un droit**

Traduction adaptée de l'éditorial du numéro 58, février-mars 2020, de la *Newsletter* du DINAMIA'CET\_ISCTE, Centre de recherche sur le changement social et le territoire, Lisbonne, publié le 23 mars 2020 ([voir l'original](#)).

Les prochains jours sont bien trop prévisibles, les prochains mois complètement imprévisibles. S'il existe une marge pour agir, et penser comment agir, c'est peut-être à l'horizon de quelques semaines : le temps prévu entre deux numéros de la présente *Newsletter*. Un bon prétexte pour prendre sa production comme point de départ d'une brève réflexion.

Premier constat : nous produisons cette *Newsletter* maintenant comme nous la produisons depuis longtemps : par télétravail. Formats dictés par une application en ligne ; projets de textes qui circulent et sont revus, feu vert final et distribution : tout cela par courriel. Personne ne rencontre personne. Confinement - avant la lettre - dans nos bureaux. Second constat : les outils sont les mêmes, mais le contexte est complètement différent, et tout est plus difficile. Ce qui nous manque : les routines dans notre bureau, les rencontres à la pause, les gros mots des joueurs de foot sous nos fenêtres, les passages par le secrétariat de l'unité pour régler de vive voix un détail ; bref, ce qui nous manque, c'est la société.

Pour quelques semaines - ou plus ? - il nous faudra nous passer de la société présente. Or nul n'agit sans témoins, sans destinataire, sans société. Nous le savions en théorie, nous le ressentons maintenant en pratique. La question est donc : comment construire une expérience actuelle de la société, chacun restant chez soi ? Le télétravail pourra ici jouer un rôle déterminant, non seulement par les possibilités technologiques de communication. Mais aussi par les significations que peut prendre sa pratique. En particulier deux significations :

Nous devons le pratiquer avec la conscience des inégalités entre ceux qui peuvent le pratiquer et les autres. Inégalités dans l'accès aux technologies requises, ou encore à l'emploi. Mais encore - thème de premier plan ces jours-ci - inégalités entre ceux qui restent chez eux, qu'ils le veuillent ou non, soumis à l'injonction de se protéger, et ceux qui ont reçu l'ordre de poursuivre leurs activités habituelles, exposés à de bien plus grands risques, leur activité étant considérée comme essentielle pour la collectivité : professionnels de la santé, naturellement, mais aussi professionnels impliqués dans la production et la distribution de biens de première nécessité, dans le traitement des déchets, etc. Il faudra un jour réduire et compenser ces inégalités, mais d'ores et déjà, il faut les reconnaître.

Et nous devons, dans les circonstances actuelles, pratiquer le télétravail avec la notion, non seulement de nous acquitter d'obligations dictées par tel client ou employeur, mais aussi d'exercer un droit. Un droit implicite, transversal aux droits humains actuellement consacrés par des textes nationaux et internationaux : le droit de contribuer à la production de la société, à notre manière, en tant qu'individus créatifs. Enfermés chez nous, nous pouvons concevoir la conciliation difficile des attentes familiales et des exigences du télétravail comme un effort de réalisation de ce droit. Enfermés chez nous, en contact virtuel seulement avec nos contemporains, nous pouvons, grâce au télétravail, continuer d'exercer ce droit au-delà du domaine familial et, par là même, de faire partie de la société. Ou plutôt, de faire la société - ce qui s'annonce crucial face aux changements qui se préparent.

Pierre Guibentif